

Elus en exercice	17
Quorum	9
Présents	13
Procurations	4
Votants	17

MAIRIE DE BREVAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

Convocation du 25 août 2023

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, ANNIE ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Gwénaëlle MILON, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

ABSENTS EXCUSES : Julien MOREAU (Procuration donnée à Sébastien MOLINIER), Christine TOURNAY (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN), Jacky LECLERC (Procuration donnée à Hélène CHAUFTON), Julie FLAMAND (Procuration donnée à Thierry NAVELLO)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

COMMUNE

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 7 Juillet 2023 est adopté à l'unanimité
 Sur proposition de M. le Maire, et après avis favorable à l'unanimité du conseil municipal, la délibération suivante est ajoutée à l'ordre du jour :

- **2023-050** Achat d'un camion par la commune

DECISIONS DU MAIRE

2023-045: Contrat de vérification des extincteurs à la Maison Médicale

Le Contrat de vérification des Extincteurs présenté par Scutum Incendie au Plessis Trevisé a été signé le 18 juillet 2023. Il concerne l'entretien et la vérification des 5 extincteurs mis en place à la Maison Médicale chaque année. La durée du contrat est d'un an à compter de la 1^{ère} vérification. Il sera tacitement reconduit pour des périodes identiques.

La dépense avec révision de prix sera imputée à l'article 611 comme suit :

		Redevance annuelle
Extincteurs	5 extincteurs x 4.91 € TTC	24.55 € TTC
	Prise en charge	27.80 € TTC

DELIBERATIONS

2023-046 Modification du temps de travail de l'emploi de l'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe chargé de l'entretien des bâtiments communaux

Mr le Maire expose à l'Assemblée délibérante la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi concernant l'entretien des bâtiments communaux correspondant au grade d'Adjoint

Technique Principal de 2ème Classe permanent à temps non complet de 15 h 30 à 16 h suite à une réorganisation. Elle concerne le nettoyage de la Salle du Lavoir.

Vu l'exposé de Mr le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de porter, à compter du 1er septembre 2023, de 15 h 30 à 16 h le temps hebdomadaire de travail de l'emploi concernant l'entretien des bâtiments communaux sur le grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en annexe

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

2023-047 Tarifs communaux 2024

M. le Maire expose au conseil municipal que le taux d'inflation au niveau national est actuellement calculé aux alentours de 5% pour l'année 2023. Les tarifs de l'énergie restent encore fluctuants et en tout état de cause supérieurs aux années passées. Après échange avec les conseillers, M. le Maire leur propose de se positionner sur l'une des trois positions suivantes

Proposition n° 1 :

Augmentation de 5%, correspondant au taux d'inflation officiel pour l'année 2023 à ce jour, appliqué aux tarifs suivants :

- ✓ Locations salles des fêtes
- ✓ Locations salle polyvalente
- ✓ Droit de place

Augmentation de 10 % des tarifs suivants :

- ✓ Branchement électrique commerçant sur la place du Tranchant
- ✓ Tarifs forains

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Proposition n° 2 :

Augmentation de 5%, correspondant au taux d'inflation officiel pour l'année 2023 à ce jour, appliqué aux tarifs suivants :

- ✓ Locations salles des fêtes pour les extérieurs
- ✓ Locations salle polyvalente pour les extérieurs

Augmentation de 10 % des tarifs suivants :

- ✓ Tarifs forains

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Proposition n° 3 :

L'ensemble des tarifs demeurent inchangés

Vu le CGCT,

Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour la proposition 1 et une voix pour la proposition 2

FIXE les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

CONCESSION CIMETIERE	Tarifs
	2024
Trentenaire	120 €
Cinquantenaire	240 €

Perpétuelle	900 €
Columbarium (la case + la plaque)	
- 15 ans	600 €
- 30 ans	800 €
- 50 ans	1 050 €
Jardin du souvenir	
- Plaque	50 €
SALLE DES FETES	Tarifs 2023
Bréval, Agents communaux, Neauphlette De mai à octobre	578 €
Bréval, Agents communaux, Neauphlette De novembre à avril	714 €
Extérieurs (hors Bréval et Neauphlette)	1 575 €
Associations De mai à octobre	116 €
Associations De novembre à avril	147 €
Entreprises Bréval-Neauphlette (activités commerciales)	1 050 €
Caution	1 500 €
Caution pour les extérieurs	2 000 €
Lave-vaisselle - particuliers	95 €
Lave-vaisselle -associations	37 €
Vidéoprojecteur - Particuliers	137 €
Vidéoprojecteur - Associations	42 €
Vidéoprojecteur – Caution (rendue ss 15 jrs)	800 €
Période électorale à tt candidat (Délibération n°2017-65 du 2 juin 2017)	gratuité
SALLE DES FETES : Vaisselle cassée et/ou non rendue (à l'unité)	Tarifs 2023
Couteau	1.70 €
Fourchette	2.20 €
Cuillère à café	1.10 €
Grande cuillère	2.20 €
Assiette Plate (Grande)	3.10 €
Assiette Plate (Petite)	2.40 €
Plateau	11.00 €
Légumier 3.4 l	18.40 €
Légumier 2.4 l	11.50 €
Bols	4.00 €
Ramequins	2.00 €
Carafe ½ l	3.00 €

Carafe 1 l	5.00 €
Tasse à café	1.50 €
Soucoupe à café	1.10 €
Plat en inox	16.00 €
Verre à eau 25 cl	2.10 €
Verre à vin 16 cl	1.00 €
Coupe à Champagne	2.00 €
Corbeille à pain osier	1.00 €
Corbeille à pain inox	5.40 €
SALLE POLYVALENTE	Tarifs 2023
Le week end Bréval, Agents communaux, Neauphlette De mai à octobre	284 €
Le week end Bréval, Agents communaux, Neauphlette De novembre à avril	347 €
Le week-end Extérieurs	735 €
Le week-end Associations De mai à octobre	58 €
Le week-end Associations De novembre à avril	74 €
le dimanche	/
Caution	250 €
Caution pour les extérieurs	1 000 €
Période électorale à tt candidat (Délibération n°2017-65 du 2 juin 2017)	Gratuité
DROIT DE PLACE	Tarifs 2023
Marché	
Droit de place ½ journée (le mètre linéaire)	1,6 €
Droit de place journée (le mètre linéaire)	1,68 €
Branchement électricité	11,00 €
Outilleur Place du Tranchant	105 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UN COMMERCANT	Tarifs 2023
Terrasse ouverte	17,5€ le m2
Place du Maréchal Leclerc	Soit 525 €
Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Soit 75 €/mois
de 8 h à 22 h	
Forains	Tarifs 2023

Petit manège	88 €
Grand manège	154 €
Petit Stand	39 €
Moyen Stand	66 €
Grand Stand	88 €
PARKING	Tarifs
<i>(Non remboursable)</i>	2023
Résidents	
1 Journée	0.70 €
1 mois	11.50 €
3 mois	28.30 €
6 mois	52.50 €
1 an	92.40 €
Extra-Muros	
1 Journée	1.30 €
1 mois	24 €
3 mois	60 €
6 mois	108 €
1 an	190 €
Forfait Post-Stationnement (FPS)	24 €
ENCARTS PUBLICITAIRES	Tarifs
BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL	2023
1/8 page (2 ^{ème} page de couverture)	200 €
1/8 page (pages intérieures)	150 €
1/4 page (2 ^{ème} page de couverture)	400 €
1/4 page (pages intérieures)	300 €
1/2 page (2 ^{ème} page couverture)	800 €
1/2 page (pages intérieures)	600 €
3/4 page	1 200 €
Pleine page	1 600 €
CONTAINERS A ORDURES	Tarifs
	2023
120 I Containers Ordures Ménagères	26 €
120 I Emballages Ménagers recyclables	26 €
240 I Containers Ordures Ménagères	33 €
240 I Emballages Ménagers recyclables	33 €
660 I Containers Ordures Ménagères	160 €
660 I Emballages Ménagers recyclables	160 €
JARDINS FAMILIAUX	Tarifs
	2023

Petit Jardin, à l'année	60 €
Grand Jardin, à l'année	90 €

2023-048 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Bréval Agri

Dans le cadre de la manifestation organisée par la commune à l'occasion du 14 juillet, il a été fait appel à un intervenant extérieur, afin d'assurer une animation musicale. La commune n'ayant plus de comité des fêtes, c'est l'association Bréval Agri qui a été sollicitée pour payer cette prestation.

Il est donc proposé au conseil de rembourser la somme de 250 € à l'association Bréval Agri par une subvention exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association Bréval Agri à hauteur de 250 €

DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574

2023-049 Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2023 (FPIC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants, L.5211-36, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L. 2343-2 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » ;

Vu le Code des Communes, notamment les articles R.241-1 à R.241-4, et R.241-6 à R.241-33 ;

M. le Maire rappelle qu'il existe trois modes de répartition, un dit de droit commun et deux dérogatoires.

Il indique que selon la deuxième répartition dérogatoire il appartient à l'EPCI de définir librement la répartition du FPIC. Pour cela l'organe délibérant de l'EPCI doit soit délibérer à l'unanimité dans un délai de deux mois suivant les notifications du prélèvement, soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai avec approbation des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

M. le Maire propose que la Communauté de Communes prenne à sa charge le paiement de la totalité du FPIC en lieu et place des communes, soit un montant total pour l'année 2023 de 879 112 €.

Il précise que ce montant se décompose d'une somme de 300 965 € au titre de la Communauté de Communes et de 578 147 € au titre des communes.

Après avoir entendu M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la répartition interne du FPIC pour 2023;

DIT que la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » prend à sa charge le paiement de l'intégralité du FPIC en 2023 en lieu et place de ses communes membres ;

DIT que les communes membres de la Communauté de Communes disposent de deux mois pour approuver cette délibération.

2023-050 Achat d'un camion par la commune

Monsieur le Maire expose la situation :

Dans la nuit du 26 au 27 juillet, les ateliers municipaux ont fait l'objet d'une entrée par effraction. Les voleurs sont partis avec le camion IVECO de la commune et de nombreux matériels chargés dans la benne de celui-ci.

Une déclaration de vol a été faite auprès de l'assureur de la commune, ouvrant droit à une indemnisation.

A ce jour, le camion n'ayant pas été retrouvé, le montant de cette indemnisation est évalué par

l'assureur à la somme de 46 000 €.

N'ayant pas encore reçu le versement correspondant, bien que l'achat d'un nouveau camion soit relativement urgent, M. le Maire ainsi que les Adjoint préfèrent attendre l'indemnisation effective de l'assureur pour engager la commande du nouveau véhicule.

Néanmoins, cette réserve étant émise, Monsieur le Maire souhaite avoir l'accord du Conseil sur l'achat d'un nouveau camion par la commune. M. le Maire présente donc plusieurs devis aux conseillers :

- Un camion IVECO avec Benne amovible (Option Ampliroll) correspondant au véhicule volé.
 - Total HT : 56 731,43 €
 - Total TTC : 67 969,76 €
- Un camion Peugeot Boxer avec Benne basculante
 - Total HT : 35 098,20 €
 - Total TTC : 42 117,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à passer commande du camion IVECO avec option benne amovible

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction

DIT que la commande du nouveau camion ne pourra intervenir qu'après que la commune ait reçu le règlement par l'assureur de l'indemnisation consécutive au vol

GESTION / FINANCES

- Liquidités : Au 29/08/2023, 1 250 595 €
- Le défaut de règlement des loyers par un locataires a contraint la mairie à entamer une procédure d'expulsion.

URBANISME

RAS

BATIMENTS MATERIEL

- Sécheresse : passage d'un expert le 31 aout 2023 qui a fait le tour des bâtiments communaux touchés. Un rapport d'expertise sera établi par la suite
- 1000Club : isolation et rénovation électrique terminées, avec changement des radiateurs
- Locations de la Sergenterie : rendez vous est pris avec un technicien pour une première proposition d'installation de pompe à chaleur
- Suite au cambriolage des ateliers intervenu cet été, il est nécessaire de sécuriser l'accès au bâtiment tout comme les véhicules s'y trouvant. Des sabots, barres anti-vol de volants ont été achetés. Des devis pour la pose d'un portail, ainsi que des travaux de sécurisation du volet roulant de l'entrée vont être demandés.
- Le véhicule électrique en autopartage est arrivé. Après qu'Enedis ait fini le raccordement de la borne de rechargement, les agents et élus de la commune vont suivre une formation sur le fonctionnement du véhicule et de l'application de réservation associée. Le véhicule appartient au Département qui prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à son exploitation
- Maison médicale départementale : un problème de consommation électrique a été constaté. Plusieurs corrections doivent être réalisées : température de consignes de l'aérateur, re branchement d'un compteur électrique individuel

VOIRIE

- Réunion de la commission le jeudi 7 septembre à 19h
- Travaux Avenue de la gare et rue René Dhal terminés. Le marquage doit encore être réalisé. Afin d'harmoniser la vitesse de circulation entre Neauphlette et l'Avenue de la gare, une limitation temporaire de la circulation à 30 km/h a été pris par arrêté municipal, en attendant la décision définitive.
- Les panneaux bleus, à côté des arrêts de bus, doivent être posés dans les jours à venir
- Petite Gamacherie : un petit effondrement sur la chaussée a été constaté et va être repris
- La Justice : de l'eau s'écoule en permanence dans un fossé le long d'un bas-côté. Véolia n'a pas détecté de fuites, la commune continue d'en chercher la cause
- Le chantier de changement des ampoules de l'éclairage public doit débuter à compter du 18 septembre
- Monument aux morts : les potelets commandés sont toujours en attente de livraison

ENVIRONNEMENT

- Visite du jury régional lundi 28 août
- Le nouveau jeu dans le parc est en fonctionnement. L'engazonnement des abords devrait intervenir cet automne

FETES ET ANIMATIONS

Reprise très chargée avec :

- Rando Barbecue du 26 août (156 personnes : enfants et parents)
- Cinéma de plein air le 29 août avec la projection du Dct Doolittle(275 personnes)
- Forum des associations le 3 septembre

INFORMATION – COMMUNICATION

- Bulletin Municipal : Bulletins de septembre distribués mais les nouveaux logements rue Georgette Aucher n'ont pas pu être distribués entièrement. Un pass d'accès doit être demandé.
- Prochain bulletin : « Novembre 2023 » Date limite des articles pour le 11 octobre / Livraison 26 octobre (pendant les vacances)
- Le changement de fournisseur internet pour la mairie est intervenu. L'ensemble du matériel de téléphonie a été changé, tout s'est bien déroulé

MISSION LOCALE :

RAS

ACTION SOCIALE :

- 293 personnes de plus de 70 ans
- Yes + 2 petits trains cet été 20/07 et 17/08 qui ont fait le plein. Participation de la MARPA
- Séances de cinéma les 6 septembre et 4 octobre
- Les jeux de société continuent le vendredi de 14h30 à 16h30

- Bus santé tous les 15 jours
- Bus insertion : 6 septembre et 8 novembre, passage tous les 2 mois
- Bilan Bus insertion : Taux de fréquentation au regard de la population active (2^{ème} derrière Thoiry avec 4.5) 11 passages, 50 visiteurs dont 42 usagers (52% ont le niveau bac ou bac+2), 5 employeurs et 3 partenaires
- Une distribution de colis alimentaires à l'initiative de la région est à l'étude mais semble à ce jour compliquée à mettre en œuvre
- Mise en place d'ateliers numériques en novembre

INTERCOMMUNALITE

CCPIF

RAS

MARPA :

- Kermesse le samedi 16 septembre

CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE :

- Le déménagement de l'accueil de loisirs du mercredi dans les locaux du SIVOS est effectif. La capacité d'accueil passe de 40 à 56 enfants, dont 32 maternelles et 24 élémentaires

- Le centre est complet à ce jour

SIVU BREVAL NEAUPHLETTE

- Le nettoyage des bassins de Thiron est intervenu au cours du mois d'août sans perturbation pour les usagers.

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :

- Rentrée le 4 septembre, ouverture d'une classe en maternelle, 125 élèves au 1^{er} septembre en maternelle

SIVSCP

- Comité syndical mardi 29 : un contrat d'entretien des locaux a été signé avec la société Brille Service pour un montant de 5200 € TTC annuel Le contrat a été signé pour 3 ans

SICOREN

SEY

- Programme d'enfouissement des réseaux 2024 : un dossier de travaux prévisionnel doit être déposé avant le 15 octobre.

ASSOCIATIONS

- Marché artisanal organisé par Sol & Joy le 3 septembre
- La Brévalloise le 2 septembre (Course de vélos)
- Soirée « Années Folles » organisée par Fais Bouger Bréval le 30 septembre
- Photorama Bréphodiaval le 7 octobre

QUESTIONS DIVERSES

- M.SIMENEL fait remarquer que des difficultés de personnels à la CCPIF ont obligé des agents de Bréval à assurer des permanences au dépôt de déchets verts de Neauphlette à plusieurs reprises. Si la situation devait se poursuivre, la commune ne pourrait pas assurer les permanences et le dépôt devrait fermer ponctuellement
- Mme MOREAU interpelle le Maire sur l'obligation de compostage des déchets alimentaires qui pourrait rentrer en vigueur en 2024 et demande si des composteurs seraient mis à disposition des administrés. M. NAVELLO lui répond que la CCPIF, en charge de la gestion des déchets de la commune a évoqué cette question lors du dernier conseil communautaire, cependant, à ce jour aucune décision n'a été arrêtée.

Heure de clôture du conseil municipal : 21h35

Date de la prochaine réunion de conseil : 6 octobre 2023 à 19h30

FEUILLET DE CLOTURE

MAIRIE DE BREVAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} septembre 2023

Convocation du 25 août 2023

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, ANNIE ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Gwénaëlle MILON, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

ABSENTS EXCUSES : Julien MOREAU (Procuration donnée à Sébastien MOLINIER), Christine TOURNAY (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN), Jacky LECLERC (Procuration donnée à Hélène CHAUFTON), Julie FLAMAND (Procuration donnée à Thierry NAVELLO)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

2023-046 Modification du temps de travail de l'emploi de l'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe chargé de l'entretien des bâtiments communaux

2023-047 Tarifs communaux 2024

2023-048 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Bréval Agri

2023-049 Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes 2023 (FPIC)

2023-050 Achat d'un camion par la commune

Président de séance
Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance
Maryse MAUGUIN

